

Ville de Saint-Gabriel

MRC de D’Autray

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **16 juin 2025** à 18h30, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1
Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6

Sont aussi présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : Aucune personne représentant le public

Absences motivées : Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller n° 5

213-06-2025 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de greffier d'assemblée.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l’unanimité :

QUE la séance extraordinaire du conseil du 16 juin 2025 soit ouverte à 18h30.

214-06-2025 2. LECTURE DE L’AVIS DE CONVOCATION

Le greffier fait lecture de l'avis de convocation suivant :

À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL

*Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1
Madame Julie Tessier, conseillère n° 2
Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4
Monsieur Christian Paquin-Coutu, conseiller n° 5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6*

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, vous êtes convoqués par monsieur le maire, Gaétan Gravel, à une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Gabriel. La séance se tiendra à 18h30, le 16 juin 2025, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Gabriel, 45 rue Beausoleil.

ORDRE DU JOUR :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE DE L’AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT CV. 532-2 – COÛT DE SERVICE POUR LE RACCORDEMENT DES ENTRÉES PRIVÉES D'EAU ET D'ÉGOUT AUX CONDUITES PUBLIQUES
5. SIGNATURE DE LETTRES D'ENTENTE – SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX
6. EMBAUCHE – RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE
7. ACQUISITION DE LA PLATEFORME BEACON – LES COMPTEURS LECOMTE
8. INTERRUPTION DES DÉMARCHES MENANT À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT CV. 576-1
9. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT CV. 611 – DÉPENSE ET EMPRUNT POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX
10. DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT CV. 611 – DÉPENSE ET EMPRUNT POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Donné à la Ville de Saint-Gabriel, ce 12 juin 2025, par le directeur général et greffier, monsieur Michel St-Laurent.

215-06-2025 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 16 juin 2025 soit et est adopté tel que présenté.

216-06-2025 4. ADOPTION DU RÈGLEMENT CV. 532-2 – COÛT DE SERVICE POUR LE RACCORDEMENT DES ENTRÉES PRIVÉES D'EAU ET D'ÉGOUT AUX CONDUITES PUBLIQUES

ATTENDU QUE les coûts réels pour le raccordement des entrées privées d'eau et d'égout aux conduites publiques sont plus élevés que ce que le règlement prévoit;

ATTENDU QU'avis de motion et dépôt du premier projet ont été donné pour le règlement CV. 532-2 modifiant le règlement CV. 532-1 quant aux coûts de service pour le raccordement des entrées privées d'eau et d'égout aux conduites publiques;

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil adoptent le règlement CV. 532-2, amendant le règlement CV. 532-1, tel que déposé.

217-06-2025 5. SIGNATURE DE LETTRES D'ENTENTE – SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal autorise la signature des lettres d'entente suivantes avec le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Saint-Gabriel (CSN) :

- ✓ Contrat de travail de la gestionnaire de plage;
- ✓ Mise à jour du calendrier des vacances;

QUE le maire, Monsieur Gaétan Gravel, et le directeur général, Monsieur Michel St-Laurent, soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville, ladite lettre d'entente.

218-06-2025 6. EMBAUCHE – RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative à la gestion de la bibliothèque, conclue entre la ville et la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de pourvoir au poste de responsable de la bibliothèque pour assurer la continuité de la bonne gestion et du bon fonctionnement des services offerts suite au départ à la retraite de la coordonnatrice actuelle au 31 décembre 2025.

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi pour le poste de responsable de la bibliothèque a été publiée, conformément aux termes et conditions définis entre la ville et la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent l'embauche d'Isabel Lamoureux à titre de responsable de la bibliothèque en vue de remplacer la coordonnatrice actuelle au 31 décembre 2025;

QUE madame Lamoureux entre en poste à compter du 4 août 2025;

QU'elle soit admissible aux mêmes conditions de travail que les cadres de la Ville de Saint-Gabriel.

219-06-2025 7. ACQUISITION DE LA PLATEFORME BEACON – LES COMPTEURS LECOMTE

ATTENDU l'entente intermunicipale avec la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon pour la fourniture en eau potable;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'acquérir la plateforme BEACON afin de gérer les compteurs d'eau de la ville et maintenir l'accès à EYE ON WATER pour les compteurs d'eau de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE la ville accepte la proposition des Compteurs Lecomte pour l'acquisition de la plateforme BEACON au coût de **7 500 \$** avec des frais annuels de **25 \$**.

220-06-2025 **8. INTERRUPTION DES DÉMARCHES MENANT À L'ADOPTION DU
RÈGLEMENT CV. 576-1**

ATTENDU QU'avis de motion et dépôt du premier projet ont été donné pour le règlement CV. 576-1 modifiant le règlement d'emprunt CV. 576 relatif à une dépense et un emprunt de **1 600 000 \$** pour l'exécution de travaux de pavage, de trottoirs dans certains secteurs et du déplacement d'une partie du chemin du Domaine sur une longueur de 165 mètres pour l'aqueduc, le sanitaire et le pluvial, la chaussée et la bordure de rue, la correction de deux raccordements et l'ajout de compteurs d'eau;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder autrement pour ledit règlement d'emprunt.

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE la ville ne poursuive pas les démarches menant à l'adoption du règlement CV. 576 -1 relatif à une dépense et un emprunt de **1 600 000 \$** pour l'exécution de travaux de pavage, de trottoirs dans certains secteurs et du déplacement d'une partie du chemin du Domaine sur une longueur de 165 mètres pour l'aqueduc, le sanitaire et le pluvial, la chaussée et la bordure de rue, la correction de deux raccordements et l'ajout de compteurs d'eau.

221-06-2025 **9. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT CV. 611 – DÉPENSE ET EMPRUNT
POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX**

AVIS DE MOTION est donné par Stephen Subranni, membre du conseil, qu'à la présente séance sera soumis pour adoption, le projet de règlement CV. 611 relatif à une dépense et un emprunt de **2 458 445 \$** pour l'exécution de travaux de pavage, de réfection d'une partie du chemin du Domaine et la correction de 2 raccordements.

222-06-2025 **10. DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT CV. 611 – DÉPENSE
ET EMPRUNT POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX**

ATTENDU QU'avis de motion a été donné pour le règlement CV. 611 relatif à une dépense et un emprunt de **2 458 445 \$** pour l'exécution de travaux de pavage, de réfection d'une partie du chemin du Domaine et la correction de 2 raccordements.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil adoptent le projet de règlement CV. 611 relatif à une dépense et un emprunt de **2 458 445 \$** pour l'exécution de travaux de pavage, de réfection d'une partie du chemin du Domaine et la correction de 2 raccordements, tel que déposé.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

223-06-2025 **6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2025**

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance extraordinaire de ce 16 juin 2025 soit levée à 19h05.

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 17 juin 2025.

Gaétan Gravel
Maire